



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/825/Part I/18  
8 août 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

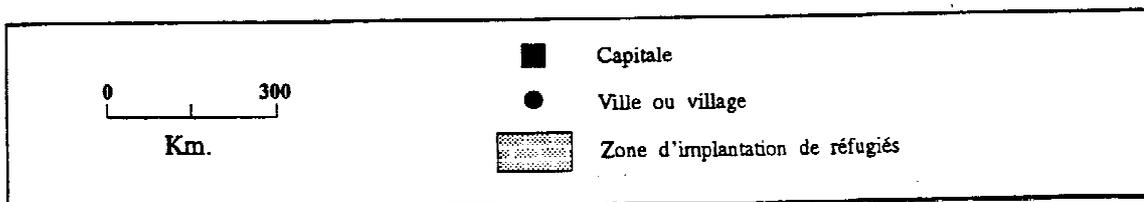
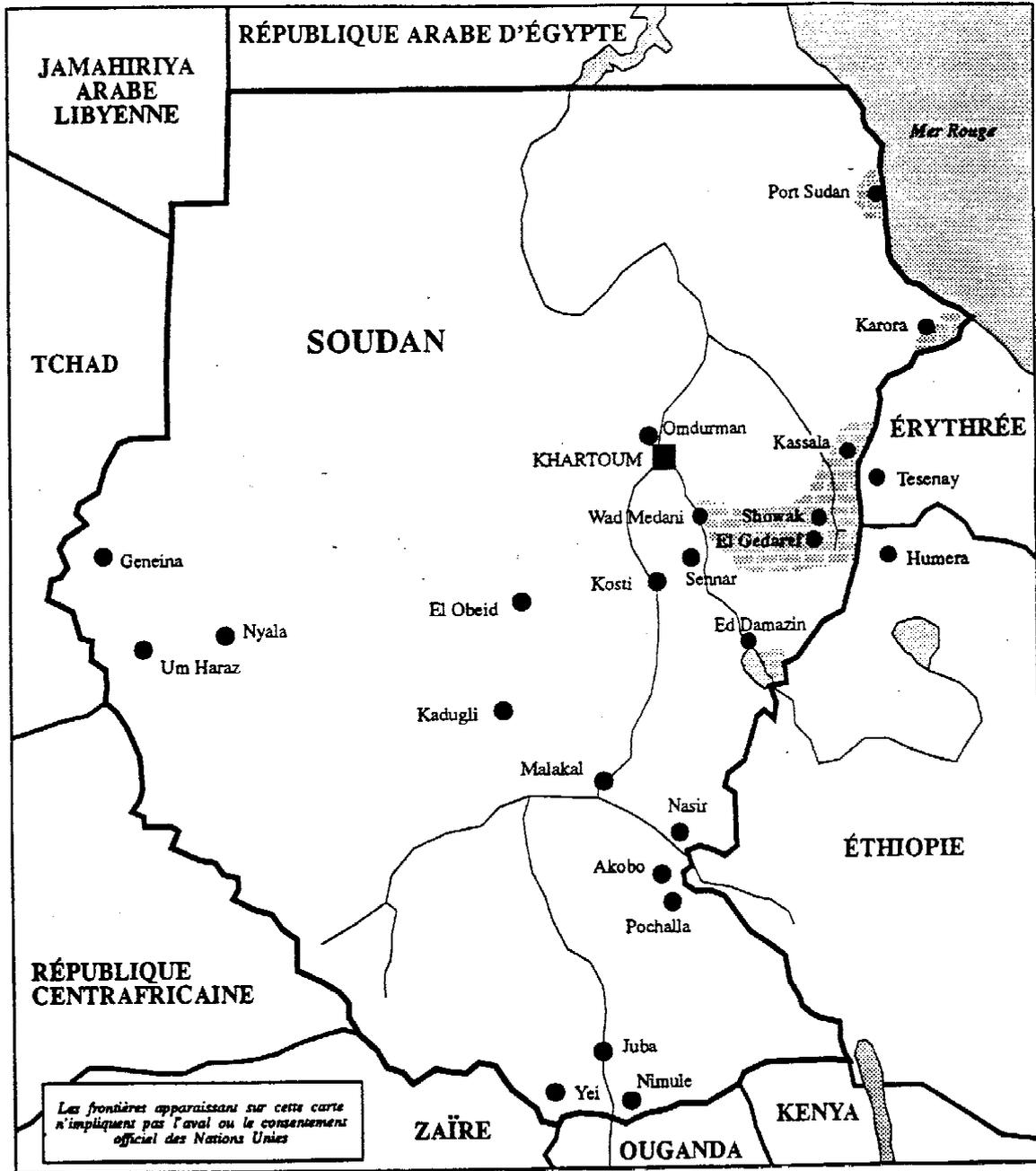
ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN  
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1993-1994  
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE I. AFRIQUE

Chapitre 18 - Soudan

(document soumis par le Haut Commissaire)

# SOUDAN



## I.18 SOUDAN

### Aperçu de la situation

#### Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 décembre 1993, environ 745 200 réfugiés de nationalités diverses se trouvaient au Soudan, soit 424 500 Erythréens, 173 200 Ethiopiens, 141 400 Tchadiens, 3 800 Ougandais, 2 000 Zaïrois et 300 Somalis. Sur ce nombre, 288 000 Erythréens et 59 000 Ethiopiens ont reçu une aide du HCR dans 20 zones d'installation rurale et trois centres d'accueil dans l'est du Soudan. Les Erythréens et les Ethiopiens restants (principalement d'origine tigréenne) se sont spontanément installés le long de la frontière orientale, ainsi que dans les centres urbains et ne bénéficient pas de l'assistance du HCR. Quelque 4 400 Tchadiens ont reçu une aide dans une zone d'installation rurale dans l'ouest du Soudan. La majorité des réfugiés ougandais sont installés dans le sud du Soudan, mais certains vivent aussi, de même que des réfugiés zaïrois, dans des zones urbaines. Les Ougandais comme les Zaïrois se sont installés de leur propre chef et ne reçoivent pas d'assistance.
2. Environ 52 % de la population réfugiée sont des enfants de moins de 15 ans et l'on estime qu'environ 51 % sont des femmes. Les enfants qui n'ont pas leurs parents sont accueillis dans des familles élargies au sein de leur groupe ethnique et peu sont considérés comme des mineurs non accompagnés.

#### Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre 1994)

3. L'assistance aux zones d'installation de réfugiés et aux centres d'accueil à l'est du Soudan s'est poursuivie en 1993 en attendant le rapatriement massif escompté des Ethiopiens et des Erythréens.
4. A la suite d'une mission interinstitutions en Erythrée, organisée sous les auspices du Département des affaires humanitaires (DAH), à laquelle ont participé des représentants d'organismes des Nations Unies (y compris du HCR), d'organisations non gouvernementales (ONG) et des donateurs bilatéraux, il a été convenu, avec le Gouvernement érythréen d'un programme d'un montant fixé provisoirement à 255 millions de dollars des Etats-Unis pour financer l'accueil, la réintégration et la réadaptation d'environ 500 000 Erythréens, dont, selon le rapport, environ 88 000 ont regagné le pays spontanément. Le retour des autres réfugiés en Erythrée devrait se faire avec l'aide du HCR et s'étaler sur une période de trois ans. La participation du HCR à ce programme porterait notamment sur le transport, l'accueil et l'intégration initiale, et les activités plus axées sur le développement, dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'hébergement, l'approvisionnement en eau et les voies d'accès, seraient laissées aux soins des autres participants au programme.
5. Le Gouvernement érythréen a jugé que le premier versement de l'ensemble des donateurs pour ce programme (environ 32 millions de dollars) était insuffisant pour que l'on puisse s'engager dans une opération de rapatriement massif. Le Gouvernement érythréen et le DAH ont donc décidé de s'en tenir à un projet pilote prévoyant le retour et l'intégration d'environ 4 500 familles (15 000 à 20 000 personnes) dans neuf centres d'accueil en Erythrée.

Le Gouvernement érythréen a entrepris, au début de 1994, les préparatifs en vue de recevoir ce groupe, notamment la construction de services d'accueil. En même temps, un accord a été signé en avril 1994 entre le Gouvernement érythréen et le HCR pour établir un cadre juridique pour le retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Des entretiens entre le HCR et le Gouvernement soudanais sont en cours pour mettre en place une procédure d'enregistrement des rapatriés afin de s'assurer que leur rapatriement est bien volontaire. On espère que la première opération de rapatriement organisée pourra avoir lieu avant le début de la saison des pluies, en juillet, et que le groupe entier des 4 500 familles arrivera en Erythrée avant la fin de 1994.

6. A la suite de la signature, le 2 février 1993, d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement soudanais, le Gouvernement provisoire d'Ethiopie et le HCR, la première phase de l'opération de rapatriement librement consenti de réfugiés éthiopiens a commencé, en juin 1993, par le transport par voie de terre d'environ 12 850 rapatriés du centre d'accueil de Safawa au Soudan, d'abord vers les centres de transit convenus d'Humera, puis vers des villages du Tigré et de la région de Gondar. En août 1993, un autre groupe de 670 Ethiopiens a regagné par avion Gambella et Dimura dans le sud de l'Ethiopie, portant à 13 520 le nombre total de personnes rapatriées en Ethiopie sous les auspices du HCR en 1993. A la date de la rédaction du présent rapport, l'enregistrement de 10 000 autres rapatriés à destination des régions montagneuses d'Ethiopie avait commencé et l'on comptait que 8 000 d'entre eux arriveraient en Ethiopie d'ici juillet 1994. L'opération de rapatriement des Ethiopiens a subi des retards considérables, en raison surtout du manque d'installations d'accueil en Ethiopie. L'objectif visé est de rapatrier environ 50 000 Ethiopiens d'ici la fin de 1994.

7. Le rapatriement des Tchadiens hébergés dans l'ouest du Soudan s'est achevé en février 1993 (3 000 sont partis en 1992 et 11 000 en 1993), et il ne reste plus que 4 000 Tchadiens dans un site aménagé à Asernei. Il est prévu que le programme d'assistance du HCR en faveur de ce groupe sera progressivement supprimé d'ici la fin de 1994.

8. Le coût du programme du HCR en monnaie locale a considérablement augmenté en raison de l'inflation et n'a été que partiellement compensé par un taux de change plus favorable de la livre soudanaise par rapport au dollar des Etats-Unis. Le gouvernement a fixé deux taux parallèles : un taux bancaire pour les transactions commerciales et un autre pour les devises introduites dans le pays par les organismes de secours. En avril 1994, ces taux de change étaient respectivement de 400 et de 215 livres pour un dollar des Etats-Unis, rendant prohibitif le programme du HCR et celui de ses partenaires d'exécution. Des négociations entre les organismes des Nations Unies et le gouvernement sont en cours, afin d'obtenir un taux de change plus favorable pour les organismes de secours.

#### Objectifs et priorités du programme

9. Pendant les quelques années à venir, l'action du HCR au Soudan se concentrera en priorité sur le rapatriement des Erythréens et des Ethiopiens. Le programme de soins et entretien au Soudan sera progressivement supprimé, en fonction du progrès des opérations de rapatriement.

10. On compte que les opérations de rapatriement en Ethiopie seront achevées d'ici fin 1995, mais, en revanche, les progrès du rapatriement en Erythrée dépendront dans une large mesure de la mise en oeuvre du programme de réintégration/réadaptation en Erythrée, dans le cadre du Programme pour la réintégration et la réadaptation des réfugiés des zones de réinstallation en Erythrée (PROFERI), cette mise en oeuvre étant elle-même tributaire des fonds disponibles pour ce programme. On ne pense pas pouvoir achever les opérations de rapatriement librement consenti en Erythrée avant le milieu de 1997.

11. Eu égard à la lenteur du rythme prévu pour certaines opérations de rapatriement, des Erythréens notamment, le HCR maintiendra, en 1994 et 1995, un important programme de soins et entretien. A mesure que le nombre des cas à traiter diminuera, des centres d'accueil seront fermés et/ou regroupés, ce qui abaissera les frais d'exploitation du programme. On espère enregistrer, d'ici 1995, une diminution de 15 % du chiffre total de la population réfugiée au Soudan.

12. Le HCR poursuivra ses efforts pour mettre en oeuvre des programmes dans les zones accueillant des réfugiés (Refugee Affected Areas - RAA), en s'attachant surtout à la remise en état des ouvrages d'eau, ainsi qu'à la réparation des dommages causés à l'environnement par la présence d'un grand nombre de réfugiés. La mise en oeuvre de ces programmes dépendra notamment des crédits disponibles.

#### Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

13. L'assistance du HCR aux réfugiés au Soudan est principalement mise en oeuvre par le Bureau du Commissaire aux réfugiés (COR), le service gouvernemental soudanais traitant des questions de réfugiés. Les ONG sont également des partenaires d'exécution du programme, notamment dans les secteurs de la santé, de l'assainissement et de l'alimentation d'appoint, la plupart avec un financement au moins partiel du HCR au titre d'accords tripartites (COR/ONG/HCR). Les entretiens se poursuivent avec le COR afin de revoir ses besoins en effectifs, financés actuellement par le HCR. Les structures de gestion du COR font aussi l'objet d'un examen, de même que le secteur de l'eau qui a jusqu'ici posé divers problèmes mais qui est désormais suivi de près tant par le HCR que par le COR.

14. Le HCR maintient une délégation à Khartoum, des sous-délégations à Es-Showak et Port Soudan et un bureau extérieur à Gedaref. A la suite du rapatriement des Tchadiens hébergés dans l'ouest du Soudan, la sous-délégation d'El Geneina a été fermée en 1992. Le HCR suit également la situation des réfugiés qui se trouvent encore dans le sud du Soudan, par l'intermédiaire du bureau du COR dans la région. Avec le prochain mouvement de rapatriement massif des Erythréens, le HCR renforcera temporairement sa présence à l'est du Soudan afin de mener une campagne d'information, de surveiller le transport des rapatriés et de suivre l'ensemble de l'opération.

15. En 1993, le PAM a fourni environ 45 000 tonnes métriques d'aide alimentaire. De plus, la Communauté européenne a fait don de quelque 475 tonnes métriques de lait écrémé en poudre au titre de l'alimentation d'appoint et de l'alimentation thérapeutique des enfants et des mères allaitantes.

#### Programmes généraux

##### Soins et entretien

###### a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

16. En attendant le rapatriement librement consenti des réfugiés érythréens et éthiopiens, les activités de soins et d'entretien pour la population des trois centres d'accueil se sont poursuivies. Le programme de soins et d'entretien au Soudan comprend des activités très diverses, notamment l'entreposage et la distribution de rations alimentaires de base, l'entretien et le fonctionnement des véhicules, les distributions de secours, les programmes d'alimentation d'appoint, ainsi que les programmes en cours relatifs à la santé, à l'approvisionnement en eau, à l'éducation et à l'assainissement. Des économies ont été réalisées dans le cadre de l'accord global conclu entre le HCR et le PAM, en vertu duquel le PAM assure désormais l'acheminement, la manutention, l'entreposage et le transport de toute l'aide alimentaire de base vers les points de distribution à large rayon d'action.

###### b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

17. Le HCR continue d'exécuter un programme de soins et entretien analogue à celui de 1993, et en réexamine constamment l'ampleur sur la base de l'évolution des rapatriements vers l'Éthiopie et de la date escomptée du début de l'opération de rapatriement en Érythrée. Le budget initial pour 1994 a été établi en fonction de l'hypothèse d'une diminution de 25 % de la population réfugiée. Le rythme des rapatriements ayant été beaucoup plus lent que prévu, le budget de 1994 a dû être sensiblement augmenté, en raison du séjour plus long des réfugiés dans les centres d'accueil qui a exigé aussi une amélioration de l'infrastructure.

###### c) Proposition de programme pour 1995

18. Le programme de soins et entretien sera poursuivi en 1995 sur la base d'une diminution prévue de 100 000 réfugiés que l'on compte rapatrier. Cette diminution permettra de concentrer les réfugiés dans un plus petit nombre de sites et donc d'abaisser les dépenses d'exploitation et de personnel.

19. La ventilation sectorielle des allocations initiales et révisées pour les soins et l'entretien en 1994 et l'allocation initiale pour 1995 se présentent comme suit (en dollars des États-Unis) :

<u>Secteur</u>	<u>Allocation initiale 1994</u>	<u>Allocation révisée 1994</u>	<u>Allocation initiale 1995</u>
Vivres	1 200	0	0
Transport	1 157 300	1 578 347	1 300 000
Besoins domestiques	82 400	32 558	0
Eau	22 500	79 505	78 956
Assainissement	76 700	36 325	44 345
Santé	361 200	807 773	805 820
Abris	51 900	0	46 520
Education	22 500	30 358	37 629
Appui opérationnel à l'agent d'exécution	30 300	25 214	27 030
Total	1 806 000	2 590 080	2 340 300

Installation sur place

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

20. Le HCR a poursuivi son programme d'installation sur place des réfugiés érythréens et éthiopiens dans 20 zones d'installation rurale. Ce programme comprenait, outre les activités de survie, des projets d'éducation/formation professionnelle, d'agriculture et d'élevage visant à assurer l'autonomie des intéressés. Les pluies insuffisantes de 1993 ont compromis le succès de la production vivrière et de l'élevage, et des rations de vivres complètes ont dû être distribuées dans la plupart des zones d'installation.

21. Le projet de sylviculture, dont la mise en oeuvre assurée par une ONG finlandaise, ENSO, a commencé en 1986, vise à doter la région orientale de zones forestières productives; il s'est poursuivi avec succès en 1993.

22. Au début de 1993, le rapatriement des Tchadiens a pris fin et les 4 400 personnes restant au Soudan ont été réunies dans un seul camp; on a pu ainsi réduire sensiblement les coûts, notamment par le licenciement de 57 membres des services d'appui du COR, désormais en surnombre.

23. Des services communautaires et des programmes d'éducation et de formation professionnelle ont été maintenus pour les réfugiés vivant à Khartoum, à Port Soudan et dans d'autres centres urbains en 1993. Ces activités se sont adressées à des réfugiés érythréens, éthiopiens et ougandais.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

24. Le rapatriement ayant été différé, le HCR a dû réviser le budget initial concernant les Ethiopiens et les Erythréens pour inclure de nouveaux travaux d'infrastructure dans les secteurs de l'eau, de l'éducation et de la santé. Pour le reste, l'assistance en cours dans les zones d'installation rurale est analogue à celle qui avait été fournie en 1993. Le projet de reboisement, actuellement mis en oeuvre par l'agent d'exécution ENSO, sera officiellement pris en charge par la Compagnie nationale de foresterie à la fin de 1994.

25. On compte aussi pouvoir assurer le retrait progressif de l'assistance du HCR aux Tchadiens restant encore au Soudan à la fin de 1994.

26. En attendant le rapatriement, le HCR poursuit ses programmes de services communautaires, d'éducation et de formation professionnelle à l'intention des femmes réfugiées, en particulier ses cours d'alphabétisation, dont 85 % des bénéficiaires sont des femmes.

c) Proposition de programme pour 1995

27. Le programme d'aide du HCR à l'installation sur place se poursuivra en 1995, mais sera réadapté en fonction des rapatriements en Erythrée et en Ethiopie. Toutefois, la réduction du coût total sera limitée en raison des prestations de cessation de fonctions qu'il faudra verser au personnel engagé depuis longtemps. Avec l'introduction des septième et huitième degrés dans le système d'enseignement primaire soudanais, les écoles des zones d'installation de réfugiés auront besoin de salles de classe supplémentaires, ce qui entraînera aussi une hausse des coûts pour 1995.

28. La ventilation sectorielle des allocations initiale et révisée pour 1994 au titre de l'installation sur place et de l'allocation initiale pour 1995 se présente comme suit (en dollars des Etats-Unis) :

<u>Secteur</u>	<u>Allocation initiale 1994</u>	<u>Allocation révisée 1994</u>	<u>Allocation initiale 1995</u>
Vivres	0		
Transport	892 900	451 500	342 880
Besoins domestiques	25 300	28 500	49 200
Eau	321 200	656 200	279 789
Assainissement	274 800	237 100	308 460
Santé	1 016 300	1 022 100	993 347
Abris	55 600	79 100	39 448
Services communautaires	58 700	289 800	58 651
Education	815 500	727 300	964 470
Production vivrière	7 800	8 900	930
Elevage	22 900	22 000	28 953
Sylviculture	178 000	213 000	146 214
Activités génératrices de revenu	63 100	3 100	0
Assistance juridique	29 100	43 200	46 000
Appui opérationnel à l'agent d'exécution	660 700	817 600	1 089 958
Personnel de projet	1 006 100	0	0
<b>Total</b>	<b>5 428 000</b>	<b>4 599 400</b>	<b>4 348 300</b>

### Rapatricement librement consenti

#### a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

29. Environ 11 000 Tchadiens ont regagné leur pays au début de 1993, et environ 4 400 se trouvent encore dans la région de Geneina. Cette opération de rapatriement a été financée au titre de l'allocation générale pour 1992 pour le rapatriement librement consenti.

30. Quatre-vingt-quatre réfugiés urbains isolés ont aussi été rapatriés en Ouganda avec l'aide du HCR.

#### b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

31. En 1994, le HCR compte rapatrier 500 réfugiés isolés, vivant pour la plupart dans des régions urbaines, en Ouganda et dans d'autres pays.

#### c) Proposition de programme pour 1995

32. On compte que 500 autres réfugiés isolés auront besoin d'une assistance pour regagner leur pays d'origine.

### Réinstallation

#### a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

33. En 1993, 335 réfugiés ont reçu une aide pour se réinstaller dans des pays tiers, soit un nombre bien inférieur à celui des années précédentes. Le rapatriement offrant désormais une réelle possibilité pour les Erythréens et les Ethiopiens, les pays de réinstallation diminuent les quotas prévus pour ces groupes.

#### b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

34. En 1994, 250 réfugiés devraient être réinstallés.

#### c) Proposition de programme pour 1995

35. En 1995, la réinstallation de réfugiés continuera de régresser à mesure que les possibilités de rapatriement augmenteront.

### Programmes spéciaux

#### Compte d'éducation

36. Pendant l'année universitaire 1993-1994, 149 étudiants ont bénéficié de bourses d'études financées sur le Compte d'éducation. Entre juillet et décembre 1993, 33 étudiants ont terminé avec succès leurs études. Les bénéficiaires sont surtout des Ethiopiens et des Erythréens dont 32 % sont des femmes. Ils s'inscrivent dans divers établissements d'enseignement post-scolaire. Faute de fonds, il n'a pas été attribué de nouvelles bourses pour l'année universitaire 1993-1994. En juin 1994, 25 étudiants recevront leur diplôme. Dans l'hypothèse où aucune nouvelle bourse ne serait attribuée,

des crédits seront nécessaires pour venir en aide à 91 étudiants déjà inscrits pour l'année universitaire 1994-1995 et à 85 étudiants inscrits pour l'année universitaire 1995-1996. Le coût, en monnaie locale, d'une bourse d'études pour l'année universitaire 1993-1994 s'est pratiquement multiplié par cinq par rapport à 1991-1992. L'augmentation du coût de la vie et des frais de scolarité et l'inscription en est la principale cause. En dollars des Etats-Unis, le coût annuel par étudiant est passé de 256 dollars à environ 750 dollars et l'on compte qu'il atteindra environ 2 000 dollars en 1995-1996. Compte tenu des coûts de plus en plus élevés, moins de bourses seront attribuées à l'avenir. Toutefois, la possibilité d'accorder des bourses partielles sera examinée afin d'aider les étudiants réfugiés particulièrement méritants.

#### Corne de l'Afrique

##### a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

37. En février 1993, un mémorandum d'accord a été signé entre les Gouvernements éthiopien et soudanais et le HCR en vue du rapatriement librement consenti de 100 000 Ethiopiens réfugiés au Soudan. L'opération a commencé en juin 1993. Environ 12 850 personnes ont été transportées par voie terrestre dans leurs villages de réintégration, en grande partie au Tigré, et d'autres, en plus petit nombre, à Gonder, Wollo et Wallega. En outre, 670 Ethiopiens ont été transportés par avion à Gambella et à Dimma au sud de l'Ethiopie. A la fin de 1993, quelque 13 520 réfugiés avaient été rapatriés en Ethiopie.

##### b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

38. La reprise de l'opération de rapatriement ayant été différée en raison du manque de centres d'accueil en Ethiopie, la deuxième phase a débuté en mars-avril 1994 où 3 196 personnes sont rentrées par la route, suivies, en mai et juin 1994, de 10 000 autres. Ce mouvement sera de nouveau suspendu jusqu'à la fin de la saison des pluies en septembre, à compter de cette date, 38 000 autres Ethiopiens devraient regagner leur pays avant la fin de l'année.

39. Un mémorandum d'accord a été signé en avril 1994 entre le HCR et le Gouvernement érythréen pour la mise en oeuvre des programmes d'intégration et d'accueil des rapatriés érythréens venus du Soudan. Un accord bilatéral entre le HCR et le Gouvernement soudanais est à l'étude. On compte qu'environ 20 000 Erythréens seront rentrés d'ici la fin de 1994 dans le cadre du PROFERI, qui prévoit de les répartir entre neuf emplacements sélectionnés à cet effet en Erythrée.

##### c) Proposition de programme pour 1995

40. La poursuite des opérations de rapatriement des Ethiopiens en 1995 dépendra non seulement du nombre de candidats, mais encore du progrès de la mise en oeuvre des programmes PROFERI destinés à créer les structures socio-économiques voulues pour que les rapatriés puissent s'intégrer et se réadapter dans la société érythréenne. Le coût de l'ensemble du projet est estimé à 262 millions de dollars, répartis sur une période de trois ans.

Initiative allemande Albert Einstein pour l'aide aux étudiants réfugiés (DAFI)

41. Trente-deux étudiants qui ont reçu une aide en 1993 dans le cadre de l'Initiative allemande Albert Einstein pour l'aide aux étudiants réfugiés continueront à bénéficier de ce projet en 1994. Huit nouvelles bourses ont été accordées à des étudiantes en 1994. Les bénéficiaires de l'initiative sont surtout des étudiants érythréens et somalis, et 35 % sont des filles. Le programme de la DAFI est géré par la délégation du HCR à Khartoum, en consultation avec le Bureau soudanais du Commissaire aux réfugiés (COR). Afin de faciliter encore l'admission des étudiants réfugiés dans les universités soudanaises, la mise en oeuvre du programme de la DAFI sera confiée au COR en 1995. Le programme de la DAFI donnera la priorité à l'aide aux candidates, dans la mesure où elles remplissent les conditions requises.

Autres fonds

42. Les systèmes d'adduction d'eau du centre d'accueil de Shagarab et de la ville de Gedaref vont être remis en état grâce aux fonds non utilisés (environ 1,7 million de dollars des Etats-Unis) versés par le Gouvernement allemand pour un projet intéressant des zones accueillant des réfugiés. Ce travail est pris en charge par l'agence allemande d'assistance technique, Bundesanstalt für Technisches Hilfswerk (THW).

43. Le Gouvernement allemand a fourni des crédits pour une période de deux ans (1994-1995) pour des projets de reboisement dans l'est et dans l'ouest du pays, mis en oeuvre par l'organisme de coopération technique, la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et la Compagnie soudanaise de foresterie. Un montant supplémentaire de 139 149 dollars des Etats-Unis, représentant les intérêts de la contribution versée pour le projet relatif aux zones accueillant des réfugiés, servira à financer ce projet.

44. Le Gouvernement allemand a accepté qu'un solde non utilisé provenant d'un projet de l'année précédente, concernant des installations d'eau, à Hawarta/Mafaza, soit consacré à l'acquisition de matériel d'adduction d'eau en 1994.

45. L'Union européenne a versé des fonds pour l'achat de toile destinée à la remise en état des dispositifs d'entreposage dans les zones d'installation en 1994. Pour cette même année, l'Union européenne a aussi fait don de 26 tonnes métriques de lait écrémé en poudre pour l'alimentation d'appoint et l'alimentation thérapeutique des enfants et des mères allaitantes.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

46. En 1993, toutes les dépenses d'administration sont restées dans les limites des prévisions budgétaires, à l'exception des traitements et des dépenses communes de personnel. Les augmentations sont dues surtout à la hausse du coût de la vie et au fait que le Soudan compte parmi les lieux d'affectation particulièrement difficiles entraînant le renouvellement fréquent du personnel, le paiement des frais de voyage pour les congés dans les foyers et le versement d'une prime spéciale. De plus, à la suite de

la signature du Mémorandum d'accord relatif au rapatriement des Ethiopiens, une assistance temporaire sur place a été nécessaire pour faciliter la coordination des activités de rapatriement et pour assurer l'appui et la formation du partenaire d'exécution et des autorités soudanaises en vue de la surveillance du secteur de l'eau.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

47. Trois postes de techniciens/spécialistes des opérations de rapatriement pourraient être nécessaires pendant le deuxième semestre de 1994 pour faciliter l'exécution des programmes de rapatriement des réfugiés éthiopiens et érythréens. De plus, un poste supplémentaire d'administrateur de programmes pourrait être nécessaire à Es Showak pour assurer le suivi voulu du programme de soins et entretien dans l'est du Soudan.

48. Le budget révisé pour les dépenses d'administration en 1994 est supérieur au budget initial : cette augmentation s'explique surtout par le coût plus élevé des traitements et dépenses communes de personnel résultant de la révision du barème des traitements et de l'indice de calcul des dépenses communes de personnel, et par l'augmentation des dépenses autres que celles de personnel liées au soutien et à la mise en oeuvre dans le pays d'une opération du HCR de grande envergure.

49. Il a également été décidé d'acheter les locaux du HCR à Khartoum, d'où une augmentation du budget révisé d'environ 600 000 dollars. Le bail initial, qui était un accord de crédit-bail de longue durée, prévoyait une option de vente au HCR des locaux loués à l'issue d'une première période de location de cinq ans prenant fin le 1er mai 1994. La décision d'acquérir les locaux a été prise à la suite d'une analyse approfondie par la délégation du HCR de la viabilité d'un tel achat eu égard à la durée prévisible de la présence du Haut Commissariat.

50. Des achats d'équipement et de biens non consommables ont été nécessaires pour la délégation du HCR à Es Showak, afin de la mettre en mesure de faire face à l'accélération des mouvements de rapatriement.

c) Proposition de programme pour 1995

51. On compte que le total des dépenses d'administration, y compris les traitements et autres dépenses communes de personnel afférents à 28 fonctionnaires internationaux et 79 agents locaux actuellement employés au Soudan, sera plus faible en 1995 qu'en 1994, l'achat des locaux du HCR devant probablement intervenir en 1994.

**DEPENSES DU HCR AU SOUDAN**  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
<b>PROGRAMMES GENERAUX (1)</b>				
1 650,3	1 806,0	2 590,1	SOINS ET ENTRETIEN	2 340,3
30,0	157,4	78,1	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	70,4
6 185,5 <u>a/</u>	5 428,0	4 599,4	INSTALLATION SUR PLACE	4 348,3
102,7 <u>b/</u>	59,4	27,6	REINSTALLATION	15,2
-	-	2 991,6	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	2 769,2
7 968,5	7 450,8	10 286,8	Total partiel, opérations	9 543,4
1 987,7	1 492,6	775,2	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	618,1
9 956,2	8 943,4	11 062,0	TOTAL (1)	10 161,5
<b>PROGRAMMES SPECIAUX (2)</b>				
91,4	168,7	168,8	COMPTE D'EDUCATION 159 bourses d'études universitaires	168,8
3 193,8	461,6	-	CORNE DE L'AFRIQUE	-
-	-	656,9	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	290,3
-	-	108,3	APPUI ADMINISTRATIF	85,5
2 708,0	-	382,5	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES Divers types d'assistance	-
231,6	144,8	188,1	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire	188,1
6 224,8	775,1	1 504,6	TOTAL (2)	732,7
16 181,0	9 718,5	12 566,6	TOTAL GENERAL (1 + 2)	10 894,2

a/ Y compris 8 386 dollars des E.-U. imputés sur l'allocation globale.

b/ Y compris 7 923 dollars des E.-U. imputés sur l'allocation globale.

-----